

## Compte rendu de la séance du 28 mai 2021

Secrétaire(s) de la séance : Amelie CLAVIERE

Personnes présentes : Gilles Besson, Claude Ribeyrotte, Amélie Clavière, Chantal Ducher, Fabienne Roche, Guy Riffaud, Maryline Delmas, Marine Barrier, Marguerite Garcelon,

Absent : Théo Tiravy

Sandra représentée par Claude Ribeyrotte

### Ordre du jour:

- Présence de Delphine Monteil: présentation et bilan de l'école de l'innovation
- Délibération chemins communaux
- Adhésion de la commune d'Anglards de Salers au syndicat de voirie
- Nomination d'une personne aux jury d'assises
- Délibération prêt Crédit Agricole
- Approbation de la séance du 26 mars 2021
- Approbation de la séance du 17avril 2021
- Adressage

Questions Diverses :

### Présentation de l'école de l'innovation par Dephine Monteil

Année 2018-2019 26 classes

Année 2019-2020 48 classes

Année 2020-2021 74 classes

l'école de l'innovation a pour mission d'accompagner les enseignants pour :  
s'approprier les démarches, l'investigation,développer la sensibilité, maîtriser la langue

### 2 types d'actions

- accueil des classes sur une journée
- projet d'éducation artistique et culturel sur l'année scolaire avec 2 ou 3 jours sur le site

### Programme 2020-2021

Projet patrimoine 2 classes inscrites (Salers et Saint Martin Valmeroux)

- atelier photographique
- rencontre avec des artistes
- création d'un carnet patrimoine
- intervention du CAUE Aurillac

Notre site internet <http://mediascol.ac-clermont.fr/ecoledelinnovationpedagogique15/>

## **Chemins Communaux :**

En ce qui concerne les chemins communaux de Navaste, nous n'avons trouvé aucun accord à ce jour.

## **Délibérations du conseil:**

### **Adhésion de la commune d'Anglards-de-Salers au Syndicat d'entretien des voies ( DE 2021 5 1)**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'adhésion de la commune d'Anglards-de-Salers au Syndicat Intercommunal d'Entretien des Voies de la Région de Mauriac - Salers.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce projet d'adhésion et l'élargissement du syndicat à la commune de d'Anglards-de-Salers.

### **Subventions associations ( DE 2021 5 2)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution des subventions suivantes :

- ACCA :	50 €
- Comice agricole cantonal	300 €
- Bibliothèque de prêt :	50 €
- ADAPEI :	100 €
- ADMR :	100 €
- Association Donneurs de sang :	50 €
- Amicale laïque Salers - St Bonnet	1000 €
- Coopérative scolaire :	1000 €
- Ecole de l'innovation :	1100 €
- Pompiers de Salers :	50 €
- Pompiers de St Martin Valmeroux :	50 €
- Anciens combattants d'Algérie :	100 €
- Protection civile :	50 €
- Ligue contre le cancer :	50 €
- Vaincre la mucoviscidose :	50 €
- Accueil Aide Alimentaire St Martin :	50 €
- Téléthon :	300 €
- Chevaux :	100 €
- Maison pour apprendre :	300 €
- Cloche du comice :	350 €
- Foire de Salers :	100 €
- Fête du 31 juillet	900 €

Ce qui donne un total de Subventions de : 6200.00 €

### **Nomination d'une personne aux jurés d'assises :**

La nomination de la personne aux jurés d'assises a été choisi automatiquement par Agedi

### **Adressage :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en compte le devis de la Poste qui nous a été proposé pour un montant de 3900.00 €

### **Délibération prêt crédit agricole (ligne de trésorerie)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contracter auprès de la caisse du Crédit Agricole une ligne de trésorerie de 48000.00 € aux conditions suivantes :  
Durée d'un an au taux de 0.85 %, commission de 96.00 €  
et ce à partir du 3 Juin 2021

### **Délibération prêt crédit agricole (voirie)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contracter auprès de la caisse du Crédit Agricole un prêt de 124000.00 € aux conditions suivantes :  
Durée 12 années au taux fixe de 0.57 % l'an  
l'échéance annuelle et constante d'un montant de 10720.17 €  
Frais de 124.00 €

### **Délibération prêt crédit agricole (salle polyvalente)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contracter auprès de la caisse du Crédit Agricole un prêt de 28800.00 € aux conditions suivantes :  
Durée : 18 ans  
Taux : fixe 0.86 %  
Echéance annuelle et constante d'un montant de 1733.89 €  
Frais : 50 €